

Mais à quoi sert la Safer ?

Catégorie : [Monde rural](#)

Les Safer sont souvent accusées de ne plus avoir les moyens de jouer leur rôle. Pire : elles seraient aux mains d'intérêts particuliers. Daniel Loberot a tenu à apporter son témoignage et faire état de sa colère.

La Safer s'interroge sur son devenir. La preuve est fournie avec le choix du thème de son congrès, fin novembre, à Evreux : la loi d'avenir de l'agriculture va-t-elle donner aux Safer les moyens d'assurer leurs missions à un moment où s'observent de nouvelles formes du marché foncier, de propriété et d'agrandissement des exploitations ? Sa mission originelle ne pouvait que satisfaire tout le monde, propriétaires, locataires, nouveaux installés... Grâce à son droit de préemption, elle répartissait «équitablement» les terres libérées entre les jeunes qui souhaitent s'installer et les exploitations qui veulent s'agrandir. Elle évitait également que les prix ne s'enflamment, rendant les terres inaccessibles aux exploitations plus faibles financièrement. Problème : aujourd'hui, ces missions ne sont plus remplies avec d'une part, l'envolée des prix et, d'autre part, une redistribution que certains qualifient d'«incompréhensibles». D'autres vont plus loin en disant que cette redistribution se fait par copinage.

Incompréhension

De cela, Daniel Loberot, double actif et propriétaire de terres agricoles, est convaincu. A plus de 70 ans, avec ses trois frères et soeurs, il a souhaité vendre la ferme de Saint-Sulpice, à Odival. Le bien comprend un pavillon, de vieux bâtiments et 41 hectares de terres dont six boisés. Trois acheteurs se sont positionnés dessus pour une somme de 260 000 €. Le projet de vente a été conclu avec l'un d'entre eux jusqu'au moment où

la Safer a exercé son droit de préemption «estimant le prix nettement exagéré » par rapport aux prix de la région. L'organisme propose alors 187 000 €. Inutile de dire que Daniel Loberot et sa famille sont tombés de leur chaise en voyant l'offre. En premier lieu, le retraité estime que ses terres ne sont pas surestimées étant donné leurs qualités et les prix qui se pratiquent à quelques kilomètres. Dans un deuxième temps, il ne comprend pas que son bien puisse perdre plus de 73 000 €. Il s'estime tout simplement spolié. Enfin, l'homme s'insurge en entendant la Safer dire que «cette intervention permettra d'agrandir l'exploitation agricole d'un candidat âgé de 48 ans (...) afin d'installer son fils de 19 ans». Or, il apparaît que ce candidat n'est pas agriculteur. Il n'en faut pas plus à Daniel Logerot pour estimer qu'il est victime d'un acte malhonnête. Du coup, les notaires des vendeurs et acheteurs sont entrés en contact. Un avocat a été contacté pour casser les motifs de la préemption et le retraité fait le forcing auprès de la Safer afin d'avoir des explications.

Frédéric Thévenin

Publié le vendredi 13 décembre 2013

Vous n'êtes pas connecté !

[Cliquez ici pour vous connecter et pouvoir participer au débat](#)

- [Si on sortait ?](#)
- [Cinéma](#)

[CVB justice](#) [Info du Pied Gauche](#) [dompiot](#) [musique](#) [jardin](#) [elementaire](#) [Contre Plongée](#) [cinema](#)
[multimedia](#) [bohneur](#) [Naturellement Haute-Marne](#)

Publicité



Publicité